

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 février 2025

20 ans de la loi handicap

La Cnaf et les Caf, acteurs clés de l'inclusion



20 ans après la promulgation de la loi dite « Handicap » pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, la Cnaf et les 101 Caf ont rappelé les actions qu'elles mènent en faveur de l'inclusion lors de la visite au conseil d'administration de la Cnaf de la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, Charlotte Parmentier-Lecocq, le 4 février.

La présidente du conseil d'administration, Isabelle Sancerni, est ainsi revenue sur les principales mesures d'inclusion déployées par les Caf ces dernières années, afin de faciliter la conciliation entre vie familiale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Un soutien concret aux familles et aux personnes en situation de handicap

Les Caisses d'allocations familiales sont engagées de longue date dans l'inclusion des personnes en situation de handicap. Chaque mois, elles versent l'Allocation aux adultes handicapés à près d'1,3 million de bénéficiaires. Fin 2023, elles ont mené avec succès la déconjugalisation de cette aide, participant ainsi à l'autonomie des personnes concernées.

Les Caf soutiennent également les familles avec l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, contribuant ainsi aux frais liés à l'éducation et aux soins des 400 000 enfants bénéficiaires. L'Allocation journalière de présence parentale compense une interruption d'activité professionnelle pour les 18 200 parents qui ont besoin de s'occuper de leur enfant, notamment lorsqu'il est en situation de handicap.

Favoriser l'accès de tous aux mêmes droits et services, partout sur le territoire

Cette politique d'inclusion se traduit également par un soutien aux structures d'accueil des enfants, avec notamment le déploiement du bonus « inclusion handicap » dans les crèches depuis 2018. Isabelle Sancerni a ainsi souligné que « *Près de 40% des crèches accueillent aujourd'hui un enfant en situation de handicap* », un dispositif confirmé par la Convention d'objectifs et de gestion actuelle.

Afin de poursuivre cette dynamique et conforter le soutien des parents, y compris sur les temps extra et périscolaires de leur enfant, les Caf ont étendu fin 2023 le bonus handicap aux accueils de loisirs sans hébergement (Alsh), qui peut concerner près de 240 000 enfants en France.

Enfin, les Caf soutiennent activement les 122 Pôles Ressources Handicap répartis sur 65 départements. Ces derniers informent et orientent les parents et accompagnent les structures dans le développement de projets plus inclusifs.

Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90
Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

presse@cnaf.fr

Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Isabelle Sancerni rappelle : *"Le vivre ensemble, la solidarité et l'inclusion sont au cœur des valeurs de la branche Famille. Soutenir les plus fragiles et favoriser les bonnes pratiques au sein de la société font partie de l'ADN des Caf. Chacun, quel que soit son parcours, doit pouvoir bénéficier d'un soutien adapté pour améliorer son quotidien et favoriser son autonomie, et ce, dès le plus jeune âge ».*

Pour aller plus loin sur caf.fr :

Retrouver l'article de l'AAH ici : [CAF - Déconjugalisation de l'Aah : les réponses aux questions que vous vous posez !](#) et sur l'accueil des enfants handicapés sur Vies de famille ici : [CAF - La crèche accueille votre enfant handicapé... sans condition](#)

Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90
Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

presse@cnafr.fr

Suivez notre actualité sur [@cnafr_actus](#)

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.